

1942-2012

70° anniversaire du départ de Compiègne du convoi des 45000

Le 7 avril et le 7 juillet 2012, deux moments forts pour la Mémoire des convois des 45000 et des 31000

2012 est l'année du 70° anniversaire du départ d'Compiègne Royallieu du convoi des 45000. Notre association a voulu faire de cette année 2012 un moment important pour la connaissance des particularités de ce convoi d'otages composé de résistants et de patriotes pour la plupart communistes et dont l'histoire est mêlée à celle du convoi des 31000.

Les 45000 dans le parcours historique du mémorial

Ce 70° anniversaire a représenté l'aboutissement d'un travail mené par Mémoire Vive depuis l'ouverture du Mémorial de l'Internement et de la Déportation de Compiègne pour que les 45000 aient une place dans le parcours historique du Mémorial. C'est désormais une réalité. Le 7 avril, Fernand Devaux et Roger Hommet, avec Philippe Marini, sénateur-maire de Compiègne ont dévoilé devant une foule venue nombreuse, un panneau qui présente le convoi des 45000 et le situe dans le parcours historique du Mémorial. Ce même jour, nous inaugurons dans le cadre des expositions temporaires du Mémorial l'exposition consacrée aux 45000 et aux 31000. Notre exposition a été enrichie par le Mémorial d'objets ou d'écrits réalisés à Compiègne par les 45000. L'exposition, visible pendant 5 mois est un élément de sensibilisation et de connaissance par les nombreux visiteurs du Mémorial et notamment par les scolaires. Fernand Devaux a d'ailleurs participé à plusieurs visites. Il s'agit pour nous de contribuer à la connaissance des caractéristiques des convois mais aussi devant une situation nationale et internationale dominée par une grave crise économique, de sensibiliser les jeunes citoyens aux risques engendrés par le rejet de l'autre, le racisme, l'antisémi-

tisme. Notre devoir de Mémoire est aussi de les mettre en garde contre toute tentation de désignation de boucs émissaires sensés être responsables des difficultés rencontrées alors que ce sont des mécanismes économiques et des politiques économiques et sociales qui sont en cause.

Claudine Cardon-Hamet, auteur de l'ouvrage «Triangles rouges à Auschwitz-Le convoi politique du 6 juillet 1942» et de Yves Jegouzo, auteur de «Madeleine dite Betty, déportée-résistante à Auschwitz-Birkenau». Au wagon et au cours de la conférence, deux moments de lecture de textes de Charlotte Delbo par le Collectif «Les Idées en l'Air» ont été particulièrement appréciés. Le Mémorial a ensuite projeté le film réalisé par Marc Tavernier à partir des témoignages de Fernand Devaux et de Lucien Ducastel sur l'histoire des 45000 à Compiègne.

Enfin, notre association, pour laisser une trace du 70° anniversaire du départ du convoi des 45000 de Compiègne et de celui des 31000 (janvier 2013) de Romainville, a édité une médaille commémorative réalisée par la Monnaie de Paris.

Cet hommage de grande ampleur n'aurait pu être réalisé sans une étroite coopération avec le Mémorial de l'internement et de la déportation de Compiègne et de l'investissement de sa directrice, Anne Bonamy, dont nous tenons à saluer le professionnalisme, la disponibilité et l'engagement pour la Mémoire.

Il n'aurait pu être réalisé sans le soutien de Philippe Marini, sénateur-maire de Compiègne, présent à l'inauguration le 7 avril. Cet hommage n'aurait pas eu l'ampleur qu'il a eu sans le soutien très actif des associations locales et notamment de Raymond Lovato, Président de la FNDIRP et de l'AFMD de l'Oise, de la CGT et du Parti Communiste Français. Tous les témoignages que nous avons reçus, qu'ils viennent de familles de déportés, d'élus ou de personnalités, ont mis l'accent sur le succès de ces manifestations. Cette réussite est une fierté pour notre association.



L'hommage du 7 juillet

La commémoration du 70° anniversaire s'est poursuivie le 7 juillet dernier en présence de beaucoup de familles de déportés, d'élus et de personnalités par une journée de cérémonies, le matin au Wagon de la gare de Compiègne et l'après-midi par un hommage solennel devant le monument de la déportation situé près du Mémorial de Compiègne. La journée s'est poursuivie par une conférence de nature historique avec notamment les interventions de

7 avril 2012

Au Mémorial de l'Internement et de la Déportation

Devant de nombreuses personnalités, devant des familles de 45000 et de 31000 et une foule nombreuse, les 45000 ont trouvé leur place dans le parcours historique retraçant ce que fut le camp de Compiègne-Royallieu et l'exposition historique de Mémoire Vive a été installée dans le bâtiment réservé aux expositions temporaires.

Roger Hommet, président de Mémoire vive a rappelé les événements-clés qui ont jalonné la période

convoi du 24 janvier 1943 avec 230 femmes résistantes –pour Auschwitz– et près de 1500 hommes pour



1940-1941. Il a ensuite mentionné la place des communistes à Compiègne et les particularités du convoi des 45000 :

«Dans son livre «Le camp de la mort lente», le témoignage de Jean-Jacques Bernard –interné du camp juif– résume ces premiers temps de Royallieu. Je le cite : nos voisins, les politiques, faisaient leur discipline avec un sentiment d'entraide poussé au plus haut degré. Ils souffraient moins de faim que nous mais d'autres menaces pesaient lourdement sur leurs têtes. Quand les allemands avaient besoin d'otages à fusiller, ils venaient puiser dans le camp des politiques».

(...) En 1942 et 1943, quatre convois quitteront Compiègne en représailles d'actions de résistance –manifestations– attentats–sabotages : 2 convois d'hommes otages juifs les 27 mars et 5 juin ; le convoi de résistants et politiques dit des 45000 du 6 juillet composé de 1175 internés ; le double

Sachsenhausen, majoritairement communistes et résistants du Front National selon le mémorial de l'AFMD.

Le convoi des 45000 et sa spécificité fut qualifié par François Bédarida de triple-ment exceptionnel.

Déportés de la répression anti-communiste qui s'abat sur la France, 90 % étaient militants et syndicalistes à côté des 50 derniers occupants du camp juif restés à Royallieu.

Ils allaient être partagés entre les camps d'Auschwitz et Birkenau ce qui



Philippe Marini, Sénateur Maire de Compiègne, Roger Hommet et Fernand Devaux

les plaçait à la croisée de la politique des otages et de la solution finale. La dureté de leur traitement, la mortalité plus élevée que celle des grands camps de concentration se chiffrait à 90 %.

Leur destination n'était pas fortuite, la fiche signalétique d'un grand nombre d'entre eux portant la mention « NN – Nacht und Nebel » ou encore « retour non souhaité » ou bien « toute trace doit disparaître » selon le témoignage de Kazimierz Smolen qui avait travaillé au bureau des enregistrements de la Gestapo. Dans sa déposition au procès des SS d'Auschwitz, il évoque le cas des 45000».

Roger Hommet a conclu en rappelant l'opposition de Mémoire Vive à l'instauration de journées de commémoration unique qui procèdent à des amalgames et qui dénaturent l'histoire. Il a enfin rappelé l'attachement de notre association au programme du CNR.



Fernand Devaux présente l'exposition de Mémoire Vive

Le camp de Royallieu

Le Frontstalag 122 de Compiègne (Oise) de juin 1941 à janvier 1943

Le « camp des communistes » à Royallieu

Quand on souhaite s'informer sur le camp allemand de Royallieu à Compiègne - notamment en « surfant » sur internet - on « apprend » le plus souvent qu'il s'agissait d'un lieu de « transit » pour les Résistants, avec une durée d'internement d'un mois en moyenne ; étape « de respiration » entre les prisons de France (d'où ils étaient extraits pour les séances d'interrogatoires) et les camps du Reich. Cette présentation résulte d'une approche réduisant le Frontstalag 122 à n'être qu'un lieu symbolique, sans historicité propre, abordé de façon comptable avec des totaux et des moyennes à la simplicité trompeuse...

À fin de présenter clairement le vécu des détenus qui y furent internés, il semble qu'une présentation fidèle du Frontstalag 122 devrait plutôt réunir une monographie pour chacun des sous-camps « A », « B » et « C » qui le composaient, avec leurs raisons d'être et leurs temporalités spécifiques.

Le camp militaire de Royallieu avant le Frontstalag 122

Le camp de Royallieu est érigé en 1913 par l'autorité militaire sur un terrain de 22 hectares dans les faubourgs de Compiègne (Oise), sur un plateau balayé par les vents, avec un champ de manœuvre à proximité. Sur ce terrain, 24 baraques en brique de 60 mètres de long et 15 mètres de large s'alignent selon un plan en « U ». La symétrie de l'infrastructure dessine trois quartiers (« A », « B » et « C ») de huit bâtiments de même surface et de même orientation, avec chacun leurs cuisines, leurs salles collectives (réfectoires), leurs latrines (cinq ou six cabinets situés à l'écart) et leur lavoir-séchoir exposé au vent.

Le 9 juin 1940, l'armée allemande entre dans Compiègne.

Fin juin, elle réquisitionne une partie des bâtiments de Royallieu pour son casernement. Les bâtisses restantes servent à loger provisoirement des réfugiés civils belges et français ayant fui l'avancée du front.

En septembre 1940, Royallieu est fermé aux civils et entouré d'une enceinte de barbelés (probablement avec miradors) pour devenir un camp de prisonniers militaires sous l'appellation de Frontstalag 170 KN 654. Environ six mille soldats français et britanniques y sont détenus avant d'être transférés

vers des camps du Reich les 7 et 8 décembre 1940 en cinq convois (un certain nombre réussissant à s'en échapper grâce à l'aide d'habitants de l'Oise). Une fois vidé, le Frontstalag 170 est provisoirement fermé.

Fin juin 1941, « camp de concentration permanent pour éléments ennemis actifs »

Au cours de l'année 1941, un événement extérieur provoque un tournant dans l'évolution de la répression en France : il s'agit de la rupture du pacte germano-soviétique, le 22 juin 1941, matérialisée par l'offensive des troupes allemandes contre l'URSS, connue sous le nom d'« opération Barbarossa » et lancée pour la conquête à l'Est de « l'espace vital du peuple germanique ». Hitler s'engage dans une nouvelle phase de la guerre qui ne doit rencontrer aucune opposition à l'intérieur de l'Europe occupée. À titre préventif, les Allemands procèdent donc à des arrestations massives dans les pays concernés (*Aktion Theoderich*). De même que l'« opération Barbarossa » a été l'objet d'une longue préparation tenue secrète, on est en droit de penser que les mesures « préventives » annexes ont été largement anticipées, même si aucun document d'archive n'a été cité à ce jour concernant la genèse du camp de Compiègne.

En France, afin de regrouper les hommes arrêtés préventivement, le commandement militaire allemand (MBF) décide de créer un « camp de concentration permanent pour éléments ennemis actifs » du Reich. Pour ce faire, il choisit la caserne de Royallieu, isolée mais desservie par une gare relativement proche et dont l'infrastructure « concentrationnaire »



AVIS

Le Parti communiste français étant dissous, toute activité communiste est interdite en France. Toute personne qui se livre à une activité communiste, qui fait de la propagande communiste ou qui tente d'en faire, bref, qui soutient, en quelque manière que ce soit, des agissements communistes, aide les ennemis de l'Allemagne.

Le coupable devra s'attendre à être condamné à mort par une Cour Martiale allemande. Toute personne qui se trouve en possession de tracts antiallemands doit les remettre immédiatement au service militaire allemand le plus proche. Celui qui ne les aura pas livrés sera frappé d'une peine allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. J'attends de la sagesse de la population que chacun contribue à empêcher les éléments irresponsables de soutenir les ennemis de l'Allemagne.

Je vous mets en garde contre les suites graves qui doivent découler de l'attitude hostile des milieux communistes, non seulement pour les coupables eux-mêmes, mais encore pour la population entière du territoire occupé.

Paris, le 14 août 1941.

Le Militärbefehlshaber in France
Signé : VON STÜLPNAGEL
General der Infanterie

(enceinte avec miradors) est déjà en place.

La décision est probablement prise avant le 21 juin, date à laquelle le Dr Fortwängler, médecin-capitaine allemand, y est affecté.

Intégré à une structure préexistante comprenant le Fort de Romainville, sur la commune des Lilas, sous l'appellation officielle de Frontstalag 122, le camp est géré par l'administration militaire allemande et gardé par un détachement de la *Wehrmacht*.

Le jour même de l'invasion de l'Union soviétique, plusieurs centaines d'« agitateurs communistes » sont arrêtés conjointement par la police militaire allemande et les forces de l'ordre françaises (police et gendarmerie, selon les consignes des préfectures...) dans le département de la Seine et en province. Dans les mêmes circonstances, environ 500 Russes résidant en France - dont une majorité de « Russes blancs » hostiles à la révolution bolchévique qu'ils ont fui et qui auraient dû par principe être exempts de ces mesures préventives - sont arrêtés par la police militaire allemande. Assignés au quartier « B », du camp, avec un statut d'internés civils comme ressortissants d'une nation belligérante, ils bénéficieront de conditions d'internement moins rudes.

Après avoir été rassemblés en différents lieux dans toute la zone occupée (à l'Hôtel Matignon pour l'ancien département de la Seine - Paris et « petite-couronne » - et en diverses prisons pour la province), les premiers com-

munistes arrêtés semblent avoir été conduits au *Frontstalag* 122 le 27 juin 1941.

Le même jour, 88 habitants de Seine-et-Oise internés au camp français (centre de séjour surveillé) d'Aincourt sont également conduits à l'Hôtel Matignon, à Paris, où ils sont « remis à la disposition des autorités d'occupation » qui les transfèrent au Fort de Romainville puis à la caserne de Royallieu ; parmi eux, trente futurs "45000".

Les personnes arrêtées comme communistes sont internées dans la section "A" du camp, séparée de la section "B" par une clôture de fils de fer barbelés.

Le 31 juillet 1941, un rapport de situation des services du MBF fait état de 1300 personnes internées à Royallieu et, quinze jours plus tard, le commissaire spécial de Compiègne signale la présence de 1600 personnes. Le 3 août 1941, André Poirmeur, résistant compiégnois, mentionne encore l'arrivée d'« une longue colonne d'ouvriers, de fonctionnaires d'intellectuels, de petits commerçants », « groupe [...] composé de communistes que la police française et la Gestapo ont arrêtés en zone occupée [...] particulièrement considérable... ».

"A", le "camp des communistes"

L'administration militaire allemande semble n'avoir jamais désigné le sous-camp "A" du *Fronstalag* comme « camp des communistes » et aucune appellation de ce genre ne semble employée du côté de l'administration française, extérieure à la gestion du camp, alors que l'appellation « camp des Juifs » fut bien officialisée. Les détenus eux-même l'ont généralement nommé « camp des politiques ». Mais les premiers internés juifs découvrant l'organisation du camp à la mi-décembre 1941 utilisent spontanément la formulation « camp des communistes » ou « camp communiste ».

« Il y avait en réalité quatre camps, explique Jean-Jacques Bernard : le camp juif qui venait de s'ouvrir, le camp politique qu'on appelait aussi le camp communiste, parce que les communistes y étaient en grande majorité, le camp russe où se trouvaient mêlés Russes rouges et blancs, enfin un camp américain qui s'ouvrit vers la fin du mois [après l'entrée en guerre des États-Unis] à l'autre extrémité de Royallieu et avec lequel nous eûmes peu de rapports. » [en fait, au sein du sous-camp "B" - étendu plus tard aux bâtiments C4 et C8 - Russes et Américains occupent des

bâtiments différents sans être totalement séparés par une clôture]. Un autre interné juif arrêté dans les mêmes circonstances, Henri Jacob-Rick dessine dans son cahier de souvenirs un plan du secteur "C" sur lequel il représente en périphérie le « camp des communistes » et le « camp des Russes ». Dans les divers témoignages publiés - Castro, Gompel, Kohn, Montel, Schatzman - les références aux "communistes" du sous-camp voisin se multiplient.

Ainsi, c'est l'appartenance politique évidente de la très grande majorité des internés du camp "A" qui lui vaut cette appellation. Cette évidence s'impose encore en mai 1942, quand quelques patriotes proches du gaullisme, arrivés au *Frontstalag* 122 parmi les otages du Calvados, écrivent au commandant du camp pour lui signaler qu'il doit y avoir une erreur parce qu'eux-mêmes n'ont manifestement rien à voir avec les internés au milieu desquels ils se trouvent (journal de Lucien Colin)...

Si, administrativement, il n'existe pas de « camp communiste », les communistes - individuellement et collectivement - sont par contre clairement désignés par les autorités allemandes et françaises dans nombre de documents en relation avec l'internement à Royallieu, lors des arrestations, des transferts et de l'élaboration de divers listes d'internés et d'otages.

Dans les semaines qui suivent l'arrivée massive des premiers internés, un tri est effectué parmi ceux-ci sur la base de critères propres aux autorités allemandes. Le 14 août, 297 détenus arrêtés comme « communistes » sont libérés ; manifestement, il y avait eu beaucoup d'erreurs sur la personne ». Parmi eux, un futur "45000", Albert Dugales, de Versailles, que la police française va s'empresse de reconduire au camp d'Aincourt (dès le 25 août).

Le 13 septembre 1941, Samuel Goldstein, militant communiste de Montreuil est "recalé" par une commission de libération malgré des certificats favorables de ses employeurs (la commission a siégé quatre jours, interrogeant tous les internés sur leurs convictions politiques).

Ainsi, dans un premier cycle de fonctionnement (au moins jusqu'en juillet 1942), Royallieu fonctionne également comme une sorte de centre de tri. La pratique de l'autorité militaire d'occupation semble être

avant tout de mettre la main sur un nombre préétabli de suspects, sans trop s'interroger sur la réalité de l'activité qu'on leur reproche, puis d'effectuer des vérifications a posteriori... avec plus ou moins de bonne volonté. Une sorte de politique des quotas par secteur géographique - parfois à la suite d'attentats ou de sabotages - pouvant expliquer le maintien de certains suspects en détention malgré l'absence totale de preuve d'action clandestine hostile de leur part. Par exemple, une modeste activité syndicale antérieure à la guerre, abandonnée depuis mais consignée dans les fichiers de la police française, peut suffire à justifier la prolongation de l'internement, voire une désignation comme otage.

Le camp de Royallieu ayant été ouvert pour y enfermer des communistes, clairement désignés par la politique répressive de l'occupant et celle du gouvernement de collaboration, ceux-ci constituent donc par définition la très grande majorité des internés du camp "A" ; avec cette nuance que les « autorités d'occupation » ont une acception très large de ce terme et que s'y trouve dès l'origine un certain nombre de détenus non-communistes (voire quelques anciens adhérents ayant rompu cet engagement).

Cela étant, c'est bien avec une légitimité absolue en terme de représentativité que des militants communistes aguerris mettent en place l'organisation intérieure - officielle et clandestine - du camp "A". Il est donc historiquement illogique de suggérer qu'il y ait pu avoir une forme d'accaparement indu, voire un coup de force pour expliquer cette prise de responsabilité. Même dans l'excellent ouvrage collectif édité par les Archives départementales de l'Oise (*Frontstalag* 122...), qui concède « leur grand nombre », la formulation selon laquelle les communistes « monopolisent tous les postes et services importants » semble péjorative (p. 74).

"B", le camp des internés civils

En décembre 1941, après l'entrée en guerre des États-Unis contre les puissances de l'Axe, des ressortissants américains sont internés au camp "B" où des bâtiments leur sont réservés.

C'est peut-être à ce moment-là que les internés russes sont assignés aux bâtiments C4 et C8, séparés par une clôture des autres bâtiments du quartier "C" (« camp des Juifs »).

le « camp des communistes »

Par la suite, les autorités allemandes retirent leur statut d'interné civil – avec les droits afférents – à 117 internés russes désignés comme juifs, afin de pouvoir les inscrire sur les listes des convois de la « solution finale ». Au cours de l'été, tous les internés russes restants sont évacués de Royallieu avec 43 internés Yougoslaves, « les israélites au camp de Drancy et les Aryens dans un camp en Silésie ». Le 12 septembre 1942, 142 juifs russes ou soviétiques sont transférés à Drancy d'où 131 sont déportés deux jours plus tard (convoi n°32).

Ainsi s'achève l'existence du « camp russe », centre de tri qui aura duré un an.

Mais le camp « B » continue d'exister, essentiellement pour les Américains du Nord et du Sud, avec d'autres internés civils venus de tous pays. En toute logique, il est dorénavant surnommé par les autres détenus le « camp américain ». Lucien Colin l'appelle ainsi dès son arrivée en mai 1942 (cependant, dans la même période, certains témoins évoquent encore simultanément un « camp russe » et un « camp américain »).

Une fois les derniers internés russes transférés, ce secteur fonctionne alors véritablement en marge du reste du camp, puisque ses internés ne risquent ni la fusillade ni la déportation et bénéficient d'un soutien extérieur important en terme de nourriture et de médicaments.

Mi-décembre 1941, « C », le camp juif

Alors que les premiers internés sont à Royallieu depuis cinq mois et demi, le secteur « C » du camp – resté semble-t-il sans affectation particulière jusque-là – est utilisé pour y rassembler des hommes juifs en vue de leur déportation au titre des représailles annoncées dans l'avis du 13 décembre 1941. La veille, le 12 décembre, sur proposition d'Otto von Stüpnagel et avec l'accord d'Adolf Hitler, 743 « notables » français de Paris sont arrêtés par la *Feldgendarmarie*, parfois assistée d'agents de police français, et rassemblés au manège de l'École militaire. Dans la soirée, ils sont conduits à la gare du Nord où ils rejoignent environ 300 Juifs étrangers ou apatrides internés au camp français de Drancy (Seine-St-Denis) depuis août 1941, ceci afin de compléter l'effectif annoncé (1000 personnes) du convoi de représailles. Dans la nuit du 12 au 13 dé-

cembre, les 1043 hommes montent à pied de la gare de Compiègne jusqu'à Royallieu. À l'intérieur du camp, une simple clôture, sans barbelés mais gardée, est installée avant leur arrivée pour matérialiser la nouvelle séparation avec les autres sous-camps ; « politique », « russe ». Bientôt, elle sera renforcée afin d'empêcher tout contact. Les bâtiments sont entièrement vides, excepté une litière de paille répandue sur le sol ; résultat probable d'un pillage du mobilier par les autres détenus lorsque cette partie du camp était vide. Les récits de George Kohn, Benjamin Schatzmann et Henri Jacob-Rick divergent concernant les bâtiments qui leurs furent assignés. Cinq sont inclus dans chaque énumération : C2, C3, C5, C6 et C7.

La déportation de ce millier d'hommes aurait dû avoir lieu dans les jours suivants leur arrivée à Compiègne, mais, en raison de difficultés logistiques pour organiser le départ du train prévu, le premier transport de déportation de représailles est reporté à février ou mars 1942 (télégramme du 24 décembre 1941). Le séjour des internés juifs se prolonge donc et, par la force des choses, le sous-camp « C » s'organise... dans les pires conditions.

Le régime infligé aux internés du camp juif durant l'hiver 1941-1942 est d'une extrême dureté, longtemps colis et courrier leur sont interdits. « Nous [eûmes en revanche beaucoup de rapports] avec les communistes et les Russes qui furent, les premiers jours, chargés de notre subsistance et marquèrent à notre égard, les uns comme les autres, des sentiments inoubliables. S'il y eut, les premiers temps du moins, des adoucissements à notre sort, c'est à eux que nous les dûmes ».

Excepté l'absence de travail forcé, le sort des Juifs à Compiègne est proche des conditions existant dans les camps de concentration de l'Est : refus de courrier (jusqu'à la fin février 1942) et de colis alimentaires, refus de soins médicaux réels, famine (phlegmons, œdèmes aux jambes...), absence d'hygiène imposée. Serge Klarsfeld compte au moins 26 détenus juifs morts au *Frontstalag* 122 du 13 décembre au 22 mars.

Le 6 janvier 1942, Werner Best, un cadre du MBF, adresse une lettre à Knochen lui proposant « de garder provisoirement les 1000 Juifs au camp de Compiègne et de ne placer sous détention allemande les 500 jeunes communistes, qui se trouvent pour la plupart dans

des camps français et dont il ne connaît jusqu'à présent que le nombre, [que] lorsque leur déportation sera réalisable ».

Le 27 janvier, les détenus juifs sont immatriculés dans le camp. Le 10 février, après deux mois d'existence, la création du camp des Juifs est finalement officialisée par un décret du commandant militaire : « [...] le camp juif, installé dans l'enceinte du camp de détention policière de Compiègne, séparé des autres détenus administratifs, doit servir à héberger les Juifs arrêtés : 1. aux fins de déportation (Deportations-Juden) ; 2. comme otages pour l'application de mesures ultérieures de représailles (Jüdische Geiseln) ; 3. parce qu'ils tombent pour une autre raison [en tant que Juifs] sous le coup du décret concernant les camps de détention administrative du 30 décembre 1941. »

Un décret similaire, pris à la même date, règle les conditions d'internement des communistes destinés à la déportation (*Deportations-Kommunisten*) et reprend les dispositions s'appliquant aux Juifs « déportables ». Il en fixe l'âge à 18-55 ans, la nationalité (Français ou apatrides) et ordonne la rédaction d'un formulaire pour chaque interné destiné à être fusillé ou déporté. Des fichiers spéciaux pour ces mêmes catégories doivent être constitués dans ce camp, afin qu'à tout moment, les prisonniers puissent en être extraits.

Le 27 mars 1942, 550 internés juifs de Royallieu sont conduits à la gare où ils montent dans un train composé quelques heures plus tôt à la gare Le Bourget-Drancy. C'est le premier convoi partant de France à destination d'Auschwitz. Déjà « sélectionnés » comme « aptes au travail », ces 1112 hommes ne le seront pas à l'arrivée et entreranno dans le camp de concentration (KL) ; seulement 19 d'entre-eux reviendront.

Le 3 avril, 80 Juifs n'ayant pas été désignés pour le convoi sont conduits à Drancy.

Pendant vingt-cinq jours, le « camp juif » est vide ou presque ; aucun historien n'indique la présence de détenus permettant d'en déduire une continuité d'organisation. On pourrait presque parler de deux « sessions » successives d'utilisation de ce sous-camp pour rassembler des convois de déportation d'otages juifs vers Auschwitz (revenant de l'hôpital de Compiègne à la fin avril, Benjamin Schatzman constate qu'il faut

recréer le service d'infirmerie).

Le 29 avril, 784 détenus de Drancy arrivent au camp de Royallieu, dont certains ayant fait le trajet inverse au début du mois (tels Georges Wellers, François Montel). Le chef du sous-camp (doyen) est alors le grand rabbin de Bayonne. Les otages juifs du Calvados arrivent le 5 mai. Le 11 mai, ils sont rejoints par des internés des camps de Beaune-la-Rolande (131) et de Pithiviers (152), pour l'essentiel d'origine étrangère, arrêtés en mai et août 1941. D'autres Juifs sont amenés plus tard à Compiègne comme otages juifs ou communistes, tels ceux qui furent arrêtés après l'attentat de Tours du 5 février 1942. Adam Rutkowski signale également l'arrivée d'environ 200 Juifs extraits de prisons françaises où ils purgeaient des peines pour diverses infractions. Vers le 20 mai, Benjamin Schatzman signale l'arrivée de treize hommes venant de Dijon.

Le 5 juin, un convoi emportant un millier de Juifs part de la gare de Compiègne à destination d'Auschwitz (32 rescapés à la libération). La veille, 23 Juifs les ont rejoint, extraits du camp "communiste".

Après ce transport, il reste environ 230 otages juifs dans les bâtiments du camp "C". Les 23 et 26 juin 1942, 163 hommes restés au camp - dont 96 conjoints d'aryennes - sont transférés au camp de Drancy (114 d'entre eux avaient fait le trajet inverse le 29 avril) ; après être sortis du *Frontsalag* 122, ils sont conduits dans une cour où des gardarmes les menotent deux par deux.

Cinquante autres sont sélectionnés comme otages pour être intégrés au premier grand convoi de déportés politiques du 6 juillet. Les dix-huit hommes restants après ce départ - parmi lesquels le docteur Abraham Drucker - sont placés au "camp des politiques" où ils accèdent aux mêmes droits concernant la correspondance et les colis.

La notion d'otages juifs "déportables" (*Deportationsjuden*) aux fins de représailles, instituée par l'administration militaire, n'a plus lieu d'être en vertu de l'ordre de Himmler adressé à la *Gestapo* le 23 juin 1942 : tous les Juifs domiciliés en France doivent être déportés aussitôt que possible. Après six mois et demi d'existence, le sous-camp juif est "officiellement" dissous. Selon Adam Rutkowski, ce nom lui resta pourtant jusqu'à l'évacuation définitive de Royallieu en août 1944.

L'organisation du "camp communiste"

Dans une lettre envoyée le 9 août 1941 à son épouse, Émile Drouillas demande quelques crayons et cahiers. À partir du 6 août, il suit plusieurs cours organisés par les détenus :

- de français, dispensés par Braud, Couhier et Leguilette,
- d'arithmétique, géométrie, algèbre, par Couhier, Pouilloux et Lermite,
- d'allemand, par l'avocat Rolnikas (puis par Cogniot),
- de droit municipal, par l'avocat Hajje,
- de législation ouvrière, dispensés par l'avocat Pitard,
- d'« accidents du travail », [sic] par Boitel.
- de sciences usuelles, par Lavigne.

Les avocats Hajje, Picard et Rolnikas sont extraits du camp et font partie des 12 otages fusillés au Mont-Valérien le 20 septembre suivant. Trois autres de ces enseignants seront déportés avec Drouillas le 6 juillet 1942.

Parallèlement aux cours de type scolaire, des conférences sont également organisées sur une grande diversité de sujets.

Les activités sont multiples. L'artisanat (fabrication de petits objets à partir des matériaux disponibles) est encouragé par des expositions-concours donnant lieu à des ventes de solidarité. Les arts sont également valorisés : chant choral, chansonnette de variété (radio-crochet), théâtre, music-hall (« cirque »), dessin. Malgré la dénutrition, le sport s'impose naturellement, le sous-camp "A" étant le seul à disposer d'un espace permettant d'organiser des matches de football. Il y a des combats de boxe, des compétitions d'échecs, sans parler des parties de belote qui s'imposent d'elles-mêmes...

L'organisation interne des communistes incite à constituer des groupes de partage de colis pour organiser la répartition de nourriture, elle crée une caisse de solidarité clandestine permettant la redistribution des fonds aux internés démunis, et jusqu'à leur familles à l'extérieur.

S'il semble que ces activités organisées par les détenus atteignent leur apogée à Royallieu-Compiègne entre juillet 1941 et juin 1942, elles ne sont pas spécifiques de cet endroit et se sont forgées avant et en d'autres lieux, que ce soit dans la clandestinité avant l'arrestation, au dépôt de la préfecture de police de Paris, dans les prisons et surtout dans les centres d'internement

français : Aincourt, Rouillé, Châteaubriant, Gaillon, Les Tourelles, Voves, etc. Les femmes détenues ont organisé le même genre d'activités au Fort de Romainville et ailleurs. Conscient de l'importance du « comité des loisirs » pour le moral et la cohésion des internés, Georges Cogniot n'est pas le promoteur exclusif de sa mise en place, comme il a pu être écrit.

La "circulation" entre les deux sous-camps

Avant l'arrivée des otages juifs et des Américains, il existe une certaine "souplesse" pragmatique dans l'affectation des bâtiments des quartiers "A" et "B" de l'ancienne caserne. Dans la chronique intégrée à son cahier d'algèbre, Alphonse Mérot note, pour la période du 22 septembre 1941 : « ... nous passons dans les bâtiments B. Les cours sont supprimés, manque de place. [...] Nous apprenons les tragédies de Nantes et Bordeaux. [...] Nous retournons à nos anciens baraquements. Tout reprend : les cours, les soirées théâtrales. »

Si les camps "A" et "C" sont finalement séparés par des barbelés, des transferts d'internés se font du premier dans le deuxième, sans doute après que les fiches individuelles aient été triées. Le 6 mai 1942, François Montel signale de « nouveaux arrivés dans les camps voisins » [parmi lesquels certainement les premiers otages du Calvados à Royallieu], mais aucune entrée dans le camp "C". Cependant, neuf jours plus tard, il note « *Bridge avec [...] les médecins Pecker, Balter, Drucker...* » [il est possible que ceux-ci aient été affectés à l'infirmerie]. Le 10 juin : « *Breitman et 15 Juifs passent du camp communiste dans le camp juif.* » Le 20 juin : « *Breitman retournera demain au camp A...* ». Le docteur Breitmann était auparavant interné comme "communiste" et affecté à l'infirmerie du camp "A".

De même, des internés juifs sont admis à l'infirmerie du « camp russe », seule correctement équipée et dirigée par le Docteur Simon Lubicz (ou Lubiez), comme Roger Gompel, en janvier 1942. Cependant le médecin militaire allemand les exclu des quelques soins dispensés. C'est aussi la seule infirmerie équipée d'un cabinet dentaire : à partir du 28 mai, le dentiste Benjamin Schatzmann est chargé de sélectionner des internés du camp juif pour s'y rendre avec eux sous escorte et les y soigner, en appoint

le « camp des communistes »

du dentiste américain attiré.

Le 10 février 1942, des internés communistes, dont André Tollet, transférés depuis le camp français de Rouillé (Vienne) sont installés pour quelques jours dans un bâtiment du camp "C" (sans autre précision).

Après le départ du premier convoi d'otage juifs, des communistes sont présents dans certains bâtiments du quartier "C", comme Émile Drouillas qui envoie une carte du C1 le 23 ou 28 mars 1942 (bâtiment qui n'est peut-être pas dans l'enceinte du camp juif). Le 30 juin, dans une lettre adressée à sa famille et sortie clandestinement, Georges Fouret écrit : « ... dans la nuit du 24 au 25, un avion inconnu nous a lâché 15 bombes qui ont fait 3 tués et 4 blessés, dont deux blessés de Châtellerauld [...]. Les 3 tués sont américains. [...] Nous avons évacué le bâtiment A4 pour aller au C1, néanmoins mon adresse est toujours A4 : les ouvriers sont en train de réparer la toiture. »

Dans le dernier courrier ou message écrit à la veille de leur déportation, plusieurs futurs "45000" mentionnent qu'ils sont assignés au bâtiment C5, probablement dédié au regroupement des "partants".

D'autres catégories de détenus seront encore assignés dans ce secteur par la suite, comme probablement les femmes amenées du fort de Romainville et autres lieux de détention pour être déportées le 24 janvier 1943.

Le 26 août 1941, le camp "A" et les otages "fusillables"

Le 21 août, le jeune cadre communiste Pierre Georges - futur Colonel Fabien - lance l'action armée contre l'occupant en exécutant en plein jour un officier allemand - l'aspirant de marine Alfons Moser - dans la station de métro Barbès-Rochechouart. En l'absence d'Otto von Stüpnagel, Ernst Schaumburg, commandant militaire du Gross-Paris, fait paraître un avis ordonnant : « 1) À partir du 23 août, tous les Français en état d'arrestation, que ce soit par les autorités allemandes en France, ou qui sont arrêtés pour le compte de celles-ci, sont considérés comme otages. 2) En cas de nouvel acte, un nombre d'otages correspondant à la gravité de l'acte commis sera fusillé. »

Le 26 août, Claude Chassepot - arrêté le 22 juin 1941 et interné à Royallieu depuis le 19 juillet - écrit dans son cahier : « L'on vient d'apposer une affiche dans le couloir. Il

y est écrit que nous sommes considérés comme otages et qu'il y aura des fusillés parmi nous, suivant la gravité de l'acte délictueux commis à l'extérieur. **Nous sommes priés d'en faire connaître le texte à nos familles.** Je m'en donnerai bien garde : ma mère en serait affolée. Elle a bien assez de souci comme ça, la pauvre vieille... »

La menace pèse désormais sur tous les détenus des prisons et des camps de la zone occupée. À Royallieu, cette menace devient réalité le 19 septembre quand, à vingt heures, trois soldats allemands viennent chercher les avocats communistes Antoine Hajje, Georges Pitard et Michel Rolnikas ; ce dernier étant alors le doyen des détenus, intermédiaire auprès des autorités du camp. Ils sont fusillés le lendemain au Mont-Valérien avec sept autres communistes. Les internés de Compiègne apprennent la nouvelle par les journaux le 22 septembre.

À partir du 19 septembre, toute personne arrêtée par la police française pour « *activité communiste ou anarchiste* » est également considérée comme détenue pour le compte des Allemands ; les détenus d'Aincourt en sont prévenus le 23 septembre (Hannhart). Le 22 octobre, une circulaire aux préfets fait obligation de remettre aux autorités allemandes d'occupation les listes des personnes arrêtées ou internées par la police française pour menées communistes.

Entre temps, le 28 septembre 1941, Otto von Stüpnagel établit un document - appelé par la suite « *code des otages* » - formulant les règles organisant les fusillades et le choix des victimes.

Les exécutions d'otages pris parmi les politiques du camp reprennent le 15 décembre 1941 avec sept d'entre eux fusillés au Mont-Valérien.

Le 14 février 1942, quatre sont fusillés à proximité de Compiègne.

Le 21 février, trois sont fusillés à Carlepont. Le 7 mars, trois autres sont fusillés à Carlepont.

Le sous-préfet de Compiègne informe le préfet que « le samedi 7 mars, les autorités allemandes ont emmené, on ne sait où, trois communistes. Au moment de quitter le camp, ces trois communistes ont entonné "*Le Chant du départ*", les autres restés au camp, leur ont répondu en chantant "*La Marseillaise*". À titre de sanction, tout envoi de colis est suspendu jusqu'au 15 avril. »

Le 31 mars, un autre interné est fusillé au champ de tir des Beaux-Monts.

Le 24 avril 1942, un est fusillé sans mention de lieu.

Le 30 avril, deux sont fusillés à Amiens.

Le 9 mai 1942, cinq sont fusillés au champ de tir des Beaux-Monts.

Au total, 31 (?) otages ont prélevés dans le camp de Royallieu pour être exécutés en tant que communistes, dont 18 fusillés dans l'Oise. Dans la chronique intégrée à son cahier d'algèbre, à la date du 10 mai, Alphonse Mérot en compte 38, mais sans établir de liste nominative...

La politique des otages est, de fait, une politique terroriste puisqu'un nombre considérable de personnes sans lien direct avec les faits reprochés peuvent se sentir menacées : aucun de ceux qui figurent sur une liste d'otages fusillables n'en est informé (aucun ne doit l'être, selon les consignes allemandes). En conséquence, tous les internés s'estiment concernés.

C'est ainsi qu'avant prendre conscience, quelques jours avant leur départ, qu'ils sont en instance de déportation, les détenus du camp "A" se vivent d'abord comme des fusillés potentiels : "Aujourd'hui, c'est le tour de mon copain. Demain, qui ?...". En témoigne la profonde inquiétude exprimée dans son journal par jeune Lucien Colin, arrivé le soir du 9 mai, jour du départ de cinq internés pour la fusillade.

Le concept d'otage

Par un décret du 30 décembre 1941, Royallieu est devenu « *camp de détention de police allemand* » (*Deutschen Polizeihäftlager*), à titre de prévention ou en vue de représailles.

Le 3 février, après qu'Otto von Stüpnagel ait adressé un long rapport pour convaincre ses supérieurs d'abandonner les exécutions massives d'otages, le Haut commandement de l'armée de terre à Berlin (OKH) lui signifie qu'il rejette « *toute appréciation unilatérale et toute décision arbitraire qui ne tiendraient pas compte, par leur nature et par leur ampleur, des conceptions fondamentales du Führer* ». Il retire au MBF tout pouvoir de décision concernant le choix et le nombre des otages à prendre et à exécuter. À partir de ce moment, Adolf Hitler fixe, au cas par cas, les sanctions à prendre. Il exige qu'en représailles des attentats et des attaques à la bombe « *qui se sont multipliés depuis le 15 janvier sans qu'on ait pu les élucider, il soit*

Paris-soir

MARDI
16
DÉCEMBRE
1941

37, rue du Louvre, Paris (2^e)

AVIS

Ces dernières semaines, des attentats à la dynamite et au revolver ont de nouveau été commis contre des membres de l'armée allemande. Ces attentats ont pour auteurs des éléments, parfois même jeunes, à la solde des Anglo-Saxons, des Juifs et des bolcheviks et agissant selon les mots d'ordre infâmes de ceux-ci.

Des soldats allemands ont été assassinés dans le dos et blessés. En aucun cas, les assassins n'ont été arrêtés.

Pour frapper les véritables auteurs de ces lâches attentats, j'ai ordonné l'exécution immédiate des mesures suivantes :

1° Une amende d'un milliard de francs est imposée aux Juifs des territoires français occupés ;
2° Un grand nombre d'éléments criminels judéo-bolcheviks seront déportés aux travaux forcés à l'Est. Outre les mesures qui me paraissent nécessaires selon les cas, d'autres déportations seront envisagées sur une grande échelle, si de nouveaux attentats venaient à être commis ;

3° Cent Juifs, communistes et anarchistes, qui ont des rapports certains avec les auteurs des attentats, seront fusillés.

Ces mesures ne frappent point le peuple de France, mais uniquement des individus qui, à la solde des ennemis de l'Allemagne, veulent précipiter la France dans le malheur et qui ont pour but de saboter la réconciliation entre l'Allemagne et la France.

Paris, le 14 décembre 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich :
Von STUELPNAGEL,
General der Infanterie.

touche
compris
5 francs,
il avait
solicita-
tère »

IGUET

cabinet du
jeune pro-
fonds la
tir. Déran-
gier, le ma-
naussade :
ous déran-
e. Je suis
le déte-
nue. Et
votre obli-
: consulter

e greffier,
la l'intrus
referma la

et avocat ?
errez qu'un
toires. Qui
d'un mal-
cas de pro-
de se faire
aire et, de
ent deman-
asser pour
le publi-
sur le cou-
mée, mais
si son faire

procédé à l'exécution d'un grand nombre de communistes ou, selon le cas, de Juifs déjà appréhendés et d'auteurs d'attentats antérieurs, et à l'arrestation d'au moins 1000 communistes ou, selon le cas, de Juifs, pour être déportés». En conséquence, Otto von Stülpnagel ordonne immédiatement aux *Feldkommandanten* de choisir, dans les camps français d'internement, de nouveaux otages parmi les «jeunes communistes», âgés de 21 à 27 ans et ayant fait preuve d'une activité communiste depuis le 25 juin 1940. Ceux-ci devront être immédiatement inscrits sur les listes d'otages et transférés au camp de Compiègne. L'ordonnance spécifie qu'« au cas où il y aurait à faire des propositions d'exécution, et s'il n'y a pas de raison particulière de considérer la culpabilité d'un autre groupe, il convient de proposer un effectif convenable de communistes de l'âge indiqué ». Le 7 février, le MBF adresse aux commandants des régions militaires le télégramme suivant :

« À l'avenir, les personnes qui doivent être fusillées à l'occasion de mesures de représailles ne doivent pas nécessairement avoir été condamnées ou être détenues pour des délits graves contre les forces d'occupation.

Il convient de prendre en premier lieu :

- a) des auteurs d'attentats antérieurs ;
- b) des communistes et des Juifs. »

Comme l'a relevé Claudine Cardon-Hamet, historienne du convoi du 6 juillet 1942, Karl-Heinrich von Stülpnagel, le nouveau MBF, qui s'emploie à légitimer les mesures destinées à combattre les auteurs des actions armées, adresse le 6 mars 1942 aux commandants des régions militaires et des autres unités territoriales l'ordre de ne plus employer le mot *Geisel* (otage) dans la correspondance entre leurs services et dans leurs relations avec les autorités françaises et la population. « Car celle-ci, explique-t-il, associe au mot otage, l'image de notables, qui n'ont aucun rapport avec les milieux des activistes. Il faut donc parler de personnes politiquement et idéologiquement proches des milieux des auteurs [des attentats] et, s'il est nécessaire de décrire ces personnes, on indiquera, si possible, qu'il s'agit de communistes et de Juifs. En agissant ainsi, ajoute-t-il, on n'ira pas à l'encontre des règles du droit des peuples, en évoquant ce type de raison idéologique, lors de la prise de mesures de représailles » (Cdjc, XLVa-23). Dans une circulaire diffusée une semaine plus tard, le commandant de la

région militaire A précise : « À la place, il y a lieu d'employer les termes de *Sühnemassnahmen* [mesures de représailles], de *Sühnepersonen* » (Cdjc, XLV-5). Construits autour de « *sühnen* », ces substantifs sont difficiles à traduire, car le verbe signifie « expier », c'est-à-dire : « payer pour... », « subir une souffrance imposée ou acceptée à la suite d'une faute, à titre de réparation ou en vue d'un rachat ». En ce sens, la traduction de *Sühnemassnahmen* par « mesures punitives » paraît mieux adaptée, car elle introduit une connotation morale que ne possède pas le terme de « représailles » (qu'il reste cependant plus simple d'utiliser).

Mi-décembre 1941, Royallieu dans le projet de déportation

En mesure de représailles à la suite de deux attentats commis les 2 et 5 décembre 1941, Otto von Stülpnagel demande l'autorisation de faire procéder à l'exécution de 100 otages ainsi qu'à l'internement et à la déportation vers l'Est de 1000 Juifs et de 500 «jeunes communistes» propositions qui, une fois acceptées, déclenchent aussitôt l'arrestation de notables juifs français par la *Feldgendarmarie*.

À partir de cette date, les autorités allemandes disposent d'une nouvelle « mesure d'expiation » : « la déportation à l'Est pour travaux forcés d'éléments criminels judéo-bolcheviques ». L'avis paraît le 13 décembre dans les journaux collaborateurs et les détenus de Compiègne l'apprennent par ce canal.

C'est donc cinq mois et demi après sa création que le *Frontstalag* 122 devient également, pour les autorités allemandes, un centre de transit.

Il convient de noter que la lenteur de l'organisation des premiers convois de « politiques » jusqu'au 24 janvier 1943 ne rendra pas évidente cette nouvelle fonction d'antichambre de la déportation pour les internés du camp « A », qui sont d'abord confrontés aux fusillades d'otages et à la menace semblant peser sur chacun d'eux.

Les décisions successives de déporter des otages communistes

Autant la décision de déporter des otages juifs entraîne une mise en œuvre immédiate – laquelle ne se trouve freinée que par une difficulté logistique – autant l'avis de déportation des communistes met du temps à se concrétiser.

Le 16 décembre, les différentes *Feldkommandanturen* communiquent au MBF le nombre de «jeunes communistes» (âgés de 30 ans au plus) qui se trouvent internés dans les camps français et dans le camp allemand de Compiègne. Le 24 décembre, le MBF décide que les camps de Mérignac (Gironde), Aincourt (Seine-et-Oise) et Rouillé (Vienne) auront à fournir chacun 110 détenus, celui de Compiègne 120, et celui de Châteaubriant 150. Le tri doit se faire, comme pour les Juifs, après « un court examen médical par le médecin du camp, qui jugera s'ils sont physiquement aptes à travailler ». Il ordonne que la liste des détenus sélectionnés lui soit envoyée en double exemplaire pour le 20 janvier. Les «jeunes communistes» resteront au camp jusqu'à ce qu'on les appelle et ne seront pas séparés des autres internés. Les commandants devront éviter « toute mesure qui pourrait provoquer une agitation parmi les détenus du camp ». Toute libération ou tout transfert de ces prisonniers ne pourra se faire sans l'autorisation de la *Feldkommandantur*. Dans le cas où le nombre fixé ne pourrait être atteint, de nouvelles arrestations seront ordonnées. À l'annonce politique initiale projetant la déportation vers l'Est de 500 «jeunes communistes» viennent s'ajouter plusieurs décisions de déportation en représailles à de nouveaux attentats (parallèlement à des fusillades d'otages spécialement désignés). Le 29 janvier 1942, suite aux attentats à

le « camp des communistes »

l'explosif commis les 7, 9, 16 et 28 janvier dans la capitale contre des installations de l'armée allemande et aux coups de pistolet des 18 et 20 janvier qui avaient blessé des membres de la *Wehrmacht*, le commandant du Grand-Paris, Schaumburg, annonce que *« cent membres des Jeunesses communistes et Juifs seront déportés à l'Est. Six communistes et Juifs qui étaient en rapport avec les coupables ont été fusillés »*.

De même, à la suite d'un attentat à la bombe dans un café mal famé de Brest, sont arrêtés *« tous les anti-Allemands de Brest en vue de leur déportation dans l'Est »*.

Dans la nuit du 4 au 5 février, un groupe armé communiste sabote le transformateur électrique d'Auboué (Meurthe-et-Moselle) qui alimente 17 mines de fer du bassin de Briey. Hitler ordonne que 20 otages soient fusillés. Otto von Stülpnagel reporte d'un mois leur exécution, le temps de retrouver les responsables. *« Au cas où les coupables ne seraient pas arrêtés jusqu'au 10 mars 1942, 20 communistes seront fusillés en représailles et dans le but d'empêcher le retour de tels crimes »*. Il y ajoute la déportation conditionnelle « à l'Est » de 50 autres personnes. À la suite des interventions de l'ambassadeur d'Italie (plusieurs travailleurs émigrés italiens sont sur les listes), du gouvernement français et de Speer, ministre allemand de l'Armement – qui redoute les conséquences prévisibles sur la production du bassin minier de Briey –, Hitler acceptera, le 2 avril, de renoncer aux fusillades. Par contre, les déportations seront maintenues, et 70 personnes, dont les 20 otages voués à l'exécution, seront transférées à Compiègne, en vue de leur départ vers l'Est; 63 otages de Meurthe-et-Moselle seront déportés à Auschwitz dans le convoi du 6 juillet 1942.

Le 28 avril, en représailles de plusieurs attentats commis à Paris (« affaire Molitor » ou « Blomet ») les autorités d'occupation procèdent – seules – à Paris et en banlieue à l'arrestation de 397 personnes pour la plupart (toutes ?) internées à Royallieu... où une commission vient faire le tri et procède à des libérations.

L'objectif est donc bien de réunir au *Frontstalag 122* un contingent d'au moins mille otages « communistes » déportables. Les mesures d'expiations particulières s'articulent avec l'obligation administrative de fournir un quota local de d'otages.

Transfèrement depuis les lieux de détention français des otages communistes pour la déportation

Le 9 février 1942, les « autorités d'occupation » (*Feldkommandantur* n°677, de Poitiers) viennent chercher 52 à 57 internés – dont 45 ou 48 du département de la Seine – au camp français de Rouillé (Vienne). Une escorte militaire allemande les conduit à la gare de Poitiers où ils sont enfermés dans deux wagons à bestiaux et transférés – via Paris – au camp de Compiègne.

Le 11 février, les « autorités d'occupation » « extraient » 21 militants communistes du camp français d'Aincourt (Val-d'Oise) sans en indiquer les motifs ni la destination au chef de centre. Ils sont conduits au *Frontstalag 122*. Le 5 mars, 16 internés administratifs (dont 9 futurs « 45000 ») du camp français de Gaillon (Eure), sont remis à la gendarmerie allemande (*Feldkommandantur* n°517, de Rouen) et conduits en autocar à Royallieu.

Le 7 mars, deux internés du camp français de Choisel à Châteaubriant (Loire-Atlantique) sont remis aux « autorités d'occupation » à la demande de celles-ci et conduits à Royallieu.

Le 18 mars, dix jeunes communistes (tous futurs « 45000 ») internés au camp français de Rouillé sont « extraits [du CCS...] par les autorités allemandes et transférés, pour des raisons qui n'ont pas été indiquées, » à Royallieu.

Le 5 mai à Paris, 24 communistes internés à la caserne des Tourelles, que viennent « prendre des gendarmes allemands », 13 communistes extraits du dépôt de la préfecture de police et 14 « internés administratifs de la police judiciaire » remis aux « autorités d'occupation » à la demande de celles-ci sont conduits à la gare du Nord pour leur transfert au *Frontstalag 122*.

Le 10 mai, 81 internés du camp français de Voves (Eure-et-Loir) – dont 70 futurs « 45000 » – sont « remis aux mains des autorités d'occupation » et transférés à Royallieu. Le 20 mai, ils sont encore 28 internés de Voves (dont 19 futurs « 45000 ») « pris en charge par les autorités d'occupation » et transférés à Royallieu.

Le 22 mai, 156 internés du camp français de Rouillé (dont 126 futurs « 45000 ») sont remis aux « autorités d'occupation » à la demande de celles-ci et conduits au camp de Compiègne.

L'évasion des 19 communistes

Quatre récits de cette évasion, qui eut lieu dans la nuit du 21 au 22 juin 1942, ont été publiés par trois de ses protagonistes : Georges Cogniot, en 1947 puis en 1976, Charles Désirat, peu de temps après la Libération, et André Tollet, en 1974.

Il s'agit du projet d'un petit groupe qui avait précédemment effectué plusieurs tentatives. Leurs responsabilités politiques ou syndicales avérées pouvaient les désigner pour la prochaine sélection d'otages à fusiller. Cogniot lui-même venait d'être démis comme doyen par la direction allemande du camp, ce qui n'était pas bon signe...

Afin de garantir le succès de l'opération, la première règle fut d'élargir au minimum le cercle des hommes mis dans le secret. Certains résistants ont participé au projet – notamment au creusement du tunnel, tels deux ou trois mineurs de fer déportés le 6 juillet 1942 – sans pour autant faire partie des évadés, tandis que quelques responsables jugés absolument nécessaires à l'extérieur n'ont rien su des travaux et n'ont été prévenus que la veille de l'évasion. Enfin, des militants ayant compris ce qui se jouait ont apporté un petit coup de main sans rien dire ni poser de question.

La liste s'est arrêtée à dix-neuf parce que c'est le nombre d'individus pouvant s'aligner, allongés, sur toute la longueur du tunnel en attendant l'ouverture de celui-ci.

Les trois évadés – qui, en l'occurrence, ne sont plus témoins de l'événement, puisqu'alors loin du camp avec des préoccupations immédiates de fugitifs – ont désigné dans leurs récits le bombardement du camp survenu dans la nuit suivant leur évasion comme une mesure de représailles de l'armée allemande contre les internés.

Georges Cogniot, premier à développer cet argument en 1947, se montre plus mesuré en 1974 : *« J'ai toujours entendu dire qu'après notre évasion, dans la nuit du 22 au 23 juin, les Allemands, en guise de représailles, firent bombarder le camp par avion. »*

Or, moins d'un mois plus tôt, le 29 mai 1942, les internés sont réveillés par le bombardement aérien d'une usine située « à quelques centaines de mètres du camp et dont la toiture a visiblement souffert », selon F. Montel. Et Lucien Colin ajoute : *« Des éclats sont tombés dans la cour. »*. C'est dire qu'il existe au moins un précédent dans le secteur...

Le « camp des communistes »

La continuité du camp « communiste »

À la fin septembre 1942 (après la déportation du 6 juillet), il ne reste plus au camp que 611 personnes en détention de police. Les militants communistes sont encore très certainement majoritaires (il faudrait vérifier le parcours et le nombre des « entrants » communistes après cette date).

Par ailleurs, il serait intéressant de connaître les différentes activités, officielles ou clandestines, qui ont pu se maintenir ou reprendre après le 6 juillet 1942. Pour avancer sur ce point, il faudrait trouver des témoignages sur Royallieu provenant de militants en responsabilité (donc informés) déportés vers le KL Sachsenhausen le 24 janvier 1943.

À noter que, parmi les communistes déportés ce jour-là, certains faisaient partie des premiers détenus enregistrés au *Frontstalag* 122, ce qui signifie qu'ils y ont passé un an et demi : la notion de camp de « transit » ne leur semble guère applicable...

Qui est le dernier «doyen» communiste?

L'élément premier qui a pu assurer une certaine permanence du « camp des communistes », c'est d'abord le poids des internés arrêtés pour ce motif, influant sur la désignation « en interne » du doyen, par cooptation ou par élection restreinte, avant son agrément par l'administration militaire allemande du camp. Georges Cogniot est « relevé de ses fonctions » de doyen « par décision supérieure » le 10 juin 1942 (journal de Lucien Colin).

Au fil du temps, l'élargissement de la Résistance, donc de la répression, à d'autres couches sociales et politiques de la société française a nécessairement modifié la composition du groupe des détenus du camp « A » en la diversifiant ; l'accélération du départ des convois au cours de l'année 1943 ne pouvant qu'amplifier ce renouvellement. La relative stabilité d'organisation existant de fin juin 1941 au 24 janvier 1943 commence probablement à décliner à partir de cette date... mais aucune information ne semble avoir été publiée sur cette évolution. En 1976, dans une note de bas de page de *Parti pris*, Georges Cogniot écrit : « S. Miller, dans son ouvrage *Le Laminoir* (Flammarion), fait aussi mention de notre évasion. Il raconte qu'il arriva à Royallieu en janvier 1943 et qu'un détenu plus ancien lui tint ces propos :

« ... Tu te méfieras des détenus qui administrent le camp. La plupart sont des anciens doriotistes qui ont eu des histoires avec la Gestapo. Dans le temps, c'était Cogniot, tu sais, le rédacteur en chef de *L'Humanité*, qui faisait fonction de doyen, mais des intrigues l'ont fait remplacer. Depuis, il s'est évadé avec toute une bande, par un souterrain. Tu pourras aller voir l'endroit, c'est devenu le pèlerinage du camp. » » Il est suprenant que G. Cogniot ait relayé ce récit en semblant accorder crédit aux conditions de sa succession. Il est bien plus logique de supposer qu'une direction communiste clandestine a pu faire courir le bruit d'une direction doriotiste afin d'agir plus tranquillement. Ainsi, c'est Georges Varenne qui devient doyen après le limogeage de Cogniot et, ceci, jusqu'à sa propre déportation le 6 juillet 1942. Or, aucun témoignage n'indique que Varenne – mort à Auschwitz – était en rupture avec le parti communiste. Ensuite, c'est Roger Poujol, instituteur de Petit-Couronne près de Rouen, entré dans le triangle de direction clandestin du camp après l'exécution de Michel Rolnikas, qui succède à Georges Varenne comme doyen, avec, à ses côtés, Lucien Français, tous deux affectés à l'infirmerie du camp. Roger Poujol est lui-même déporté vers le KL Buchenwald le 3 septembre 1943. Garde-t-il son rôle de porte-parole des détenus jusqu'à son départ ?

Selon Beate Husser – qui indique que Georges Rudolphe, interné du 23 mai 1942 au 19 octobre 1943, fut également doyen – c'est à la fin du mois de novembre 1943 que les communistes sont écartés de la direction des détenus, alors confiée à leurs ennemis politiques (op. cit., pages 74 et 75).

À tout le moins, le « camp des communistes » est une réalité pendant 19 mois (un an et demi), soit la moitié des trois ans d'existence du *Frontstalag* 122...

Un doyen pétainiste

La nomination par les autorités allemandes de nouveaux cadres internés du camp « A » qui leur sont tout dévoués met fin à cette bonne camaraderie qui liait la plupart des détenus. Ces nouveaux responsables installent un véritable régime policier, avec un chef et un sous-chef policier pour chaque bâtiment et un chef policier du camp qui se trouve, avec le doyen, au sommet de la hiérarchie. « Le camp perdit sa tranquillité.

Une lutte sournoise était ouverte. »

Selon un autre témoin, le capitaine Vincent Douce, doyen du camp « A » en 1944, arborant une tenue d'officier des chasseurs alpin, avec moustaches et gants gris, aurait hurlé lors d'un rassemblement pour l'appel : « Nous avons mérité la défaite, nous sommes dégénérés. »

Bilan du camp politique

Le 17 août 1944, le dernier convoi partant de Compiègne transporte 1246 personnes vers le KL Buchenwald, en Allemagne.

Le camp de Royallieu est évacué le 26 août 1944. Un convoi de 300 hommes dirigé vers l'Allemagne est libéré à Péronne.

Les recherches menées par la Fondation pour la mémoire de la Déportation auprès du bureau des archives des victimes des conflits contemporains du Service historique de la Défense ont permis de répertorier le départ, entre 1942 et 1944, de vingt-six grands convois, auxquels il faut ajouter une douzaine de petits transports ; soit, au total, avec les deux premiers convois de déportés juifs, quarante transports.

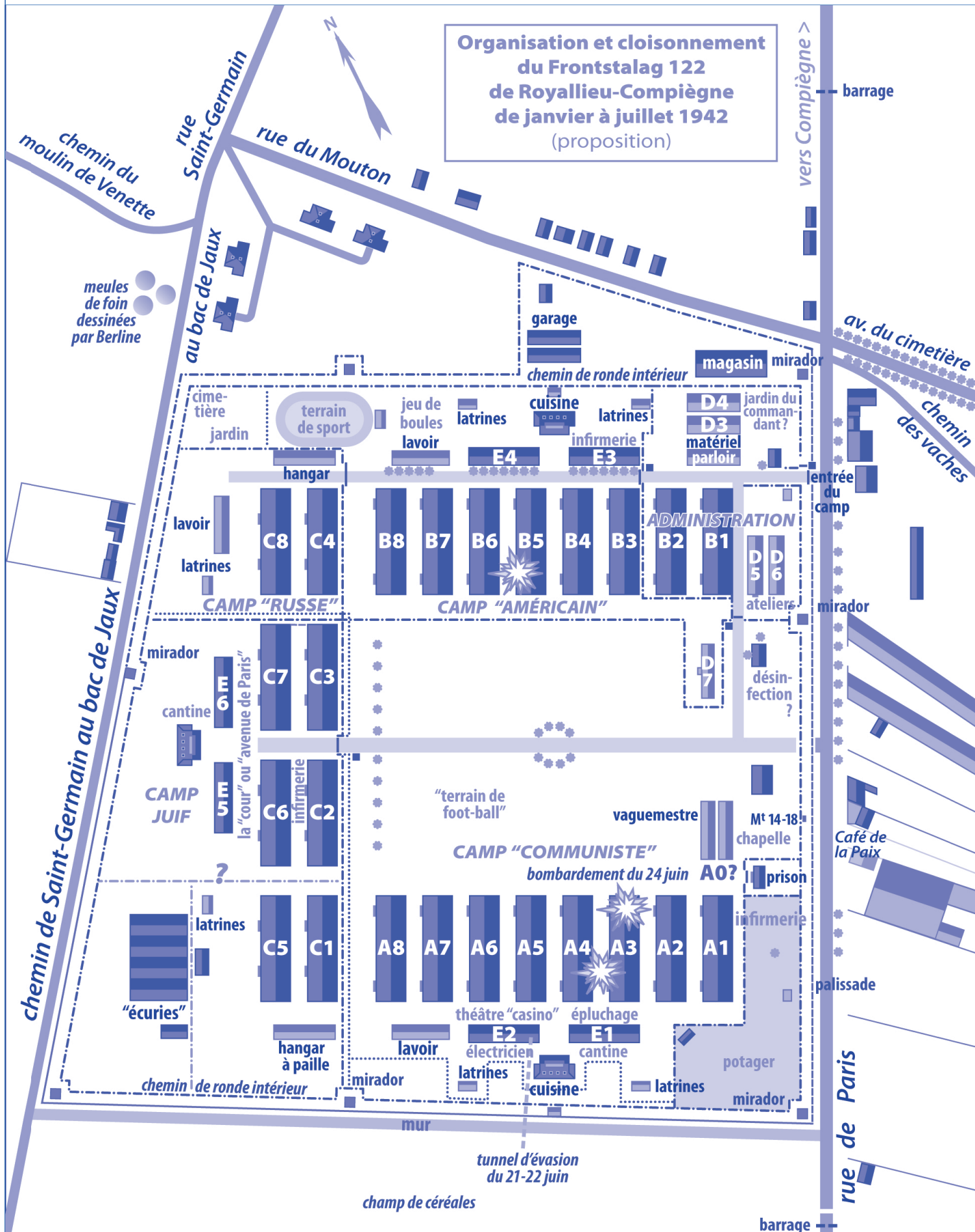
Du 6 juillet 1942 (convoi des « 45000 » vers Auschwitz) au 17 août 1944, plus des trois-quarts des déportés de France par mesure de répression sont partis de Compiègne ; soit 37 200 hommes et femmes envoyés dans les camps du système concentrationnaire.

Pierre Labate

Ouvrages cités :

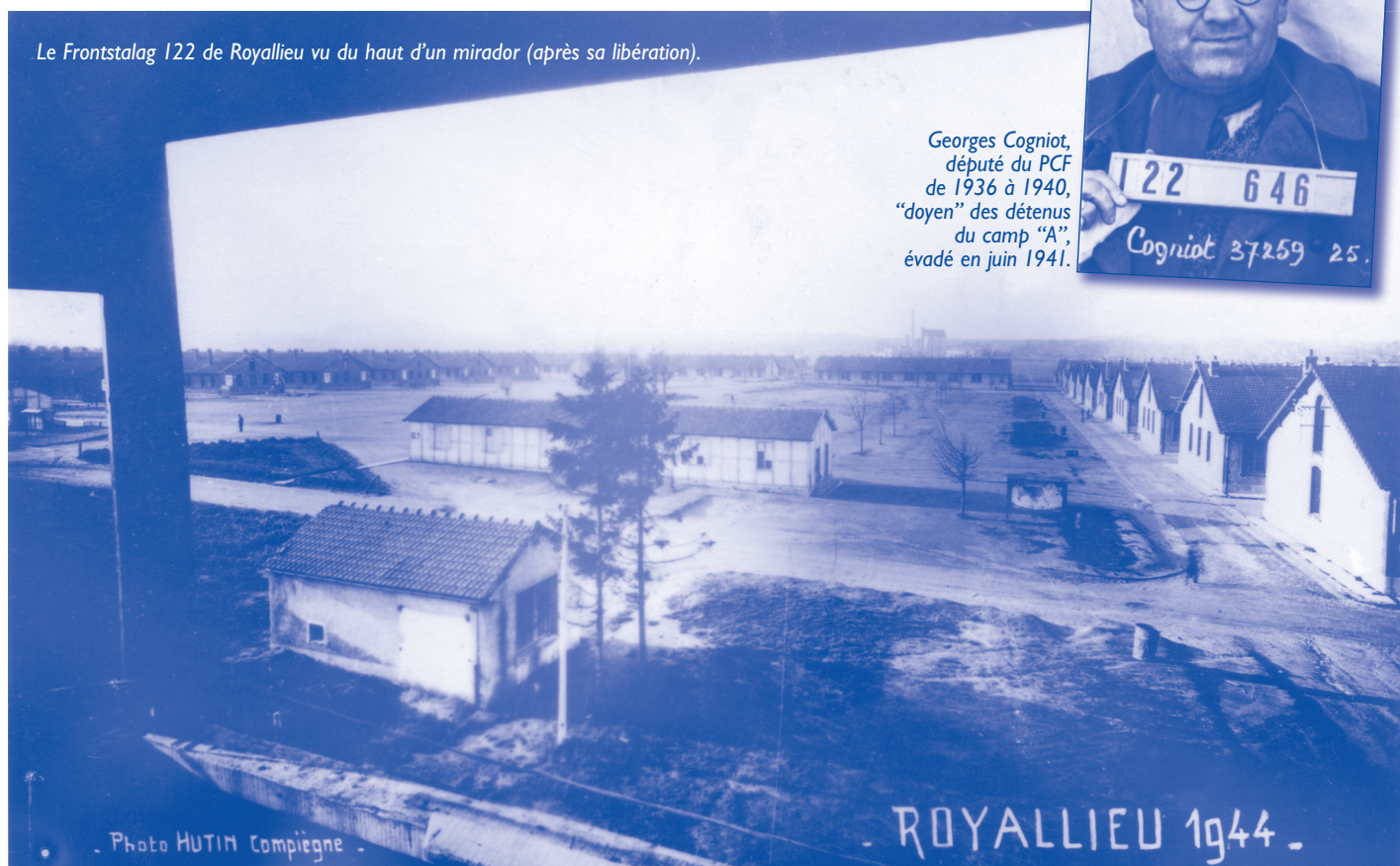
- Claudine Cardon-Hamet, *Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942*, Éditions Autrement, Paris 2005.
- Beate Husser, Françoise Leclère-Rosenzweig et Jean Pierre Besse (collectif), *Frontstalag 122 Compiègne-Royallieu - Un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*, édition du Conseil général de l'Oise, 2008.
- *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, collectif de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, éd. Le Manuscrit.
- Journal de Lucien Colin, in *Déportés du Calvados*, témoignages rassemblés par Béatrice Poule, collection Cahiers de Mémoire, Archives départementales et Conseil général du Calvados, 1995, pages 60-80.
- André Poirmeur, *Compiègne, 1939-1945*, Compiègne, 1968.

L e p l a n d u c a m p



« camp des communistes »

Le Frontstalag 122 de Royallieu vu du haut d'un mirador (après sa libération).



Georges Cogniot, député du PCF de 1936 à 1940, "doyen" des détenus du camp "A", évadé en juin 1941.



Photo HUTIN Compiègne

ROYALLIEU 1944



Le quartier "A" de la caserne de Royallieu dans les années 1930.

« Par décision de nos services, le détenu susnommé a été transféré dans un camp pour y travailler. Sa destination étant inconnue, il vous faudra attendre pour avoir de ses nouvelles. »

Exemple d'une carte-formulaire remplie par l'administration militaire du camp les 15 et 16 juillet et envoyée à un certain nombre de familles de déportés.



René Besse, jeune militant de Créteil arrêté par la police française le 2 novembre 1940 après un collage d'affiches, écroué au quartier des mineurs de Fresnes, libéré en janvier 1941, arrêté par la Feldgendarmerie et conduit à Royallieu le 28 avril 1942, immatriculé à Auschwitz le 8 juillet 1942, rescapé.

Frontstalag- 122
Polizeihaftlager
COMPIÈGNE (Oise)

den 16.7.42.

Betr. : den Häftling.

Blais, Raymond.

Der obengenannte Häftling ist auf Anordnung unserer vorgesetzten Dienststelle zum Arbeitseinsatz in ein anderes Lager transportiert worden. Der Bestimmungsort ist hier nicht bekannt, so dass Sie weitere Nachrichten des Häftlings abwarten müssen.

Hauptmann und O.

Hommage aux 45000

7 juillet 2012

Au Mémorial du Wagon

C'est en présence d'une foule importante et de nombreuses personnalités qu'un hommage a été rendu aux 45000, au Mémorial du Wagon à Margny-lès-Compiègne, à l'occasion du départ de leur convoi de Compiègne vers Auschwitz-Birkenau.

La journée a commencé par une cérémonie au wagon commémoratif situé à la gare de Compiègne qui se trouve sur la commune de Margny-les-Compiègne. Bernard Hellal, maire de Margny-les-Compiègne et Alain Lorriaux, président du Mémorial du wagon, ont salué la mémoire des 45000 et ont annoncé l'inauguration prochaine de ce lieu de Mémoire, complémentaire au Mémorial de l'internement et de la déportation.

Mais il est une gare où ceux-là qui arrivent sont justement ceux-là qui partent.

une gare où ceux qui arrivent ne sont jamais arrivés, où ceux qui sont partis ne sont jamais revenus.

c'est la plus grande gare du monde.

C'est à cette gare qu'ils arrivent, qu'ils viennent de n'importe où.

Ils y arrivent après des jours et après des nuits ayant traversé des pays entiers

ils y arrivent avec les enfants même les petits qui

ne devaient pas être du voyage.

Ils ont emporté les enfants parce qu'on ne se sépare pas des enfants pour ce voyage-là.

Ceux qui en avaient ont emporté de l'or parce qu'ils croyaient que l'or pouvait être utile.

Tous ont emporté ce qu'ils avaient de plus cher parce

qu'il ne faut pas laisser ce qui est cher quand on part au loin.

Tous ont emporté leur vie, c'était surtout sa vie qu'il fallait prendre avec soi.

Et quand ils arrivent ils croient qu'ils sont arrivés en enfer

possible.

Pourtant ils n'y croyaient pas.

in Aucun de nous ne reviendra,
Les Éditions de Minuit



Rue de l'Arrivée, Rue du Départ

Catherine (arrière-petite-fille de 31000), Lucile et Roxane, le collectif «Les idées en l'air» ont lu des textes de Charlotte Delbo. Il y a les gens qui arrivent. Ils cherchent des yeux dans la foule de ceux qui attendent ceux qui les attendent. Ils les embrassent et ils disent qu'ils sont fatigués du voyage.

Il y a les gens qui partent. Ils disent au revoir à ceux qui ne partent pas et ils embrassent les enfants.

Il y a une rue pour les gens qui arrivent et une rue pour les gens qui partent.

Il y a un café qui s'appelle «A l'arrivée» et un café qui s'appelle «Au départ».

Il y a des gens qui arrivent et il y a des gens qui partent.

De nombreuses personnalités étaient présentes le 7 juillet

Parmi les élus : Bernard Hellal, maire de Margny-lès-Compiègne, Alain Audoubert, maire de Vitry-sur-Seine, Alain Blanchard, vice-président du Conseil général de l'Oise, François Ferrieux, conseiller général de l'Oise, Marie-Claude Garel, conseillère générale des Hauts-de-Seine, conseillère municipale de Nanterre, Pascal Blanchetier, adjoint au maire de Caen, Sylvie Rogé, conseillère municipale déléguée de Bagneux.

Parmi les représentants d'associations : Alain Lorriaux, président du Mémorial du wagon, Maurice Cling, membre de la présidence de la FNDIRP, Patrick Staat, secrétaire national de l'ARAC, Vincent Pascucci, Président de l'ANACR des Hauts-de-Seine, Bernard Michaud, Délégué des Hauts-de-Seine de l'AFMD, Claudine et Serge Frydman et Suzanne Grosman du comité pour la Mémoire d'Auschwitz, Guy Dribault, représentant l'Amicale de Châteaubriant, Hélène Lebrec, AFMD de la Marne, Jean-Claude Tranchant représentant des associations patriotiques de Compiègne.

Pour le Parti Communiste Français : François Auguste, Président du conseil national, Conseiller régional, représentant Pierre Laurent, Thierry Aury, secrétaire régional de Picardie, Serge Salomon, Président de l'amicale des vétérans du PCF.

Pour la CGT : Bruno Henin, secrétaire de l'union départementale de l'Oise.

De nombreuses personnalités s'étaient par ailleurs excusées.



Marcelle Moisan, André Lebreton et Jimmy Staëlen

Allocution de Pierre Labate au nom de Mémoire Vive

C'est un fait historique, le convoi quittant ce camp à l'aube du 6 juillet 1942 était composé à 90 % d'ouvriers. Parmi eux se trouvaient également cinquante otages désignés comme juifs et une vingtaine de patriotes ayant agité en suivant l'appel du général de Gaulle.

Cette dominante ouvrière est la conséquence du premier critère retenu pour leur sélection : avoir été actif au sein du Parti communiste clandestin depuis l'invasion allemande, critère englobant l'activité syndicale au sein de la CGT.

C'est pour enfermer ces militants que l'armée d'occupation créa ce camp après le 22 juin 1941, date de l'invasion de l'URSS.

Pour l'Allemagne nazie, la défaite de notre

Les "45000" et les "31000" avaient une conscience politique, leur donnant une capacité d'analyse des événements et la conscience des dangers. Ils restaient liés à la logique antifasciste depuis 1934 et, plus encore depuis les accords de Munich.

Ils poursuivirent leurs combats des années 1930 au début des années 1940, et le payèrent d'un prix élevé.

L'écrivain François Mauriac écrivit en novembre 1941 que «Seule la classe ouvrière dans sa masse aura été fidèle à la France profanée».

Le général de Gaulle, dans son discours du 30 avril 1942, déclara : «aujourd'hui, malgré la faim, l'oppression, l'infâme propagande, ce sont les travailleurs français, ceux

de la terre, ceux des usines, ceux des transports, qui donnent, au milieu des ennemis et des traîtres qui les servent, l'exemple de la résistance [...] qui, maintenant, malgré tout, l'honneur [...] du peuple

français. Voilà pourquoi demain, 1er mai, tous les Français, toutes les Françaises répondront à l'appel des travailleurs de France», faisant écho à «un premier mai de lutte» auquel appelaient les instances clandestines du PCF et de la CGT.

La Résistance unie se fixa un objectif dépassant la libération nationale, pour l'instauration d'une société porteuse de davantage de justice sociale. C'est dans cet esprit, que le Conseil national de la Résistance élaborait un programme dont nous sommes encore - pour partie - bénéficiaires. Parce qu'elles furent obtenues au prix de tant de sacrifices, ces conquêtes nous font un devoir de résistance contre leur démantèlement.

À l'heure où la crise financière et économique agite des passions nationalistes ou

religieuses justifiant le rejet de la différence, les différentes expressions du racisme ne peuvent être considérées comme des opinions parmi d'autres ; l'appel à la haine et au mépris n'appartiennent pas au droit fondamental de la liberté d'expression.

Lorsque "45000" et "31000" engagèrent leur existence dès avant la guerre, ils entendaient mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme au sein des rapports de travail. Cette exploitation de l'être humain, ils la retrouvèrent poussée à son maximum à Auschwitz et dans les autres camps, puisqu'une des façons d'y mourir était de s'épuiser à la tâche, sans nourriture ni repos suffisants, d'être battu à mort au motif d'un rendement trop faible ... après avoir été sélectionné comme «inapte au travail».

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une spéculation financière qui n'a plus «les pieds sur terre». Quand les bulles spéculatives éclatent, ceux qui doivent payer la note sont toujours ceux qui n'ont jamais eu ni le désir, ni les moyens de miser dans ce genre de casino boursier.

Afin de rétablir les comptes, la seule «variable d'ajustement» proposée par les experts est la baisse du «coût du travail». C'est une modernité qui nous ramène au milieu du 19^e siècle.

Depuis des années, on explique à ceux qui subissent cette pénibilité accrue du travail et la précarisation de leur existence qu'«Il n'y a pas d'alternative». Autrement dit : «Toute résistance est inutile, Résignez-vous !». «Résignez-vous...». N'est-ce pas le discours qui a toujours légitimé toutes les oppressions ?

«Résignez-vous», n'est-ce pas le discours d'un maréchal de France ayant souhaité la défaite de son pays pour y imposer sa version du totalitarisme, antisémitisme compris.

Il faudra encore compter avec le sens de la dignité de l'être humain, y compris quand celui-ci se présente sous l'aspect du travailleur... même précarisé, même privé d'emploi, même sans domicile fixe.

Se mobiliser pour défendre la dignité humaine, voilà une valeur qui fait l'actualité des déportés du 6 juillet 1942 et de leur engagement.

C'est leur être fidèle que de le rappeler, c'est l'hommage que nous leur devons.



pays était l'occasion inespérée de régler définitivement son compte aux idéaux de la Révolution française.

Pour ceux qui, en France, rêvaient également depuis les années 1930 de renverser la République, la situation créée par la défaite représentait «une divine surprise». Regroupés autour de Pétain, ils engageaient une soi-disant révolution nationale. Le 10 juillet 1940, la République cessait d'exister : «travail, famille, patrie» remplaçait la devise «liberté, égalité, fraternité».

Certains notables français tombaient dans une stupéfiante indulgence à l'égard de l'Allemagne hitlérienne, pensant que la victoire de celle-ci était le prix à payer pour la sauvegarde de leurs intérêts, ce qui fit naître la formule «plutôt Hitler que le Front populaire».

Maurice Cling au nom de la FNDIRP, a salué la cérémonie d'hommage aux 45000. Il a rappelé que la FNDIRP a été fondée en 1945 par Marcel Paul et René Manhès à leur retour de Buchenwald, la Fédération regroupe la majorité des victimes de la Résistance et de la déportation. Elle défend les valeurs du Conseil national de la Résistance et en reflète le pluralisme.

Il a rappelé que la FNDIRP était très attachée à l'existence de la commémoration du 8 mai, symbole de la victoire sur l'Allemagne nazie. Il a souligné l'importance du combat patriotique et social des 45000 avant d'exprimer avec beaucoup



Maurice Cling

d'émotion, son attachement personnel à ce convoi. Maurice, jeune déporté juif à Auschwitz y a en effet été sauvé par un 45000.

Allocution de François Auguste pour le PCF

Nous saluons la mémoire des 1175 hommes du convoi des 45000. Un millier parmi toutes celles et ceux qui partirent de Compiègne pour les camps de la mort : juifs, tziganes, résistants, prisonniers politiques, syndicalistes, homosexuels exterminés dans l'horreur des camps et arrêtés pour beaucoup d'entre eux par la police française. Ils dénonçaient la guerre, les impérialismes et militaient pour la paix. Beaucoup étaient engagés dans l'ARAC.

Les plus nombreux des 45000 s'engagèrent dans la lutte contre le fascisme et soutinrent le Front Populaire (...) Vingt d'entre eux s'engagèrent dans les brigades internationales alors que les gouvernements européens abandonnaient la jeune république espagnole. Ces volontaires représentaient déjà l'honneur de l'Europe et du monde face à la barbarie. Aucun de ces hommes n'avait choisi les armes ni la guerre. Ils voulaient tout simplement la justice et la fraternité de tous les êtres humains. Comme l'écrivait le résistant Robert Antelme, au retour des camps, « le ressort de notre lutte n'aura été que la revendication forcenée de rester jusqu'au bout des hommes. La mise en question de la qualité de l'homme provoque une revendication presque biologique d'appartenance à l'espèce humaine ». Nous sommes ici, à Compiègne, pour parler d'hommes qui ne voulaient pas renoncer ni à leur humanité, ni à l'humanité du monde. Soixante dix ans plus tard, nous sommes au défi. L'écho de leur combat résonne encore, la sauvagerie n'a toujours pas quitté les sociétés.

Allons-nous laisser détruire ce que le Conseil national de la résistance a bâti au sortir de la guerre ? Lutterons-nous contre les idéologies mortifères sur lesquelles ont germé le fascisme et le nazisme ? C'est notre devoir pour être fidèles à celles et



François Auguste

ceux qui périrent à Auschwitz et Birkenau. Notre responsabilité est d'accepter qu'au-delà de nos différences, notre dialogue permette de forger des idées communes, une communauté d'action. Ceux qui dans la Résistance se levèrent n'ont pas oublié ce qu'ils pensaient, ce qu'ils étaient – communistes, chrétiens, juifs, gaullistes, socialistes – ils ne cessèrent pas d'être ce qu'ils étaient et ils étaient ensemble.

Nous sommes ici rassemblés non pas pour commémorer un acte de guerre mais des idées de paix et c'est notre honneur de poursuivre leur combat.

Comme Desnos, lui aussi parti de Compiègne, nous pensons « à ceux qui sont muets et sourds – car ils sont morts assassinés au petit matin ». Devant eux, ici, les yeux deviennent humides. Demain ils auront séché. Pas nos cœurs, nous le promettons.

Médaille commémorative

Mémoire Vive a fait frapper par la Monnaie de Paris une médaille commémorative à l'occasion du 70^e anniversaire du départ des convois des 45000 et 31000. Cette médaille en bronze florentin, d'un diamètre

de 68 mm, est en vente auprès de Mémoire Vive au prix de 100 euros.

Pour toute commande : Yvette DUCAS-TEL - Appt 408 - 91 avenue Joliot Curie - 92000 NANTERRE - 01 47 25 02 72



FACE 1 Ø68



REVERS Ø 68



De g à d, Yves Jégouzo, Fernand Devaux et Claudine Cardon-Hamet

Après la cérémonie solennelle au Monument à la mémoire des victimes du nazisme, c'est un public attentif de plus de 200 personnes qui s'est rendu dans la salle des expositions temporaires du Mémorial pour assister à une conférence sur les convois des 45000 et des 31000. Claudine Cardon-Hamet, historienne, auteur de «Triangles rouges à

Auschwitz - Le convoi politique du 6 juillet 1942» - a présenté les caractéristiques du convoi des 45000 et ses liens avec celui des 31000. Yves Jégouzo, auteur de «Madeleine dite Betty, déportée résistante à Auschwitz» a illustré cette approche à partir de quelques exemples de par-

cours de Résistance de 31000. Fernand Devaux (45472) a, par son témoignage, complété l'approche historique des deux intervenants. Une nouvelle lecture de textes de Charlotte Delbo évoquant les 45000 a été réalisée par le collectif «Les idées en l'air» devant un public manifestement très ému. L'après-midi s'est conclue par la projection du film sur le camp de Compiègne, réalisé par Marc Tavernier à partir des témoignages de Lucien Ducastel (45491) et de Fernand Devaux.

Cette journée du 7 juillet a également été un moment de rencontres et de convivialité.

Des familles de déportés ou amis, qui avaient participé ensemble à un voyage à Auschwitz, se sont retrouvés parfois pour la première fois, plusieurs années après. La fille d'un 45000 a rencontré par hasard, la famille du camarade originaire de la même région, qui était auprès de son père au moment de sa mort à Auschwitz. Ils ont aussi évoqué beaucoup de souvenirs communs autour de leurs parents. Ces moments de joie et d'émotion font aussi la richesse de ce type de rencontre.



Le Collectif «les idées en l'air»

MÉMOIRE VIVE DES CONVOIS DES "45000" ET "31000" D'AUSCHWITZ-BIRKENAU

Bulletin d'adhésion 2012

À adresser à : Josette MARTI - 10, square Etienne Martin - 77680 ROISSY EN BRIE

NOM: Prénom:
 Date de naissance : Profession:
 Lien avec un 45000 ou une 31000 (indiquer le nom et le lien de parenté)
 Adresse:
 Code postal: Ville:
 Téléphone: Portable: Fax:
 e-mail:

Ci-joint un chèque de euros libellé à l'ordre de
 Association Mémoire Vive des 45000 et 31000

L'adhésion minimum est fixée à 25 euros et donne droit à l'abonnement au bulletin. Les dons sont acceptés.